



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Clermont-Ferrand, le **30 MARS 2016**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

Affaire suivie par Nicolas VENTRE

Tél : 04 73 42 14 53

nicolas.ventre@puy-de-dome.gouv.fr

Monsieur le Député,

Par courrier en date du 12 février 2016, vous m'avez transmis copie de la lettre que vous avez adressée au Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, concernant les exploitations agricoles en procédure de redressement judiciaire qui n'ont pas pu percevoir d'avance de trésorerie sur leurs aides PAC.

Comme vous l'avez relevé, mes services et en particulier la Direction départementale des territoires (DDT), ont bien identifié cette problématique que nous avons également relayée aux services centraux du Ministère en charge de l'agriculture.

En parallèle, la DDT a saisi le médiateur du crédit pour qu'il intervienne auprès des établissements bancaires ayant refusé d'accorder des prêts.

Enfin, dès que les outils permettant le versement des aides agricoles seront disponibles, nous traiterons les dossiers des exploitants en redressement judiciaire, en priorité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Bien à vous

La Préfète,

La Préfète,

Danièle POLVÉ-MONTMASSON

M. André Chassaigne
Député du Puy-de-Dôme
Route de Dorat
63300 THIERS